

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

Mme Estelle GALLANT, Professeur des universités, Vice-Présidente déléguée aux Relations Européennes et Internationales,

à l'effet de signer en son nom, pour le Service Opérationnel (SO) 900006 – Service Commun des Relations Européennes et Internationales :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le SO900006, hormis ceux la concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget,
- les contrats ERASMUS après approbation du représentant légal.

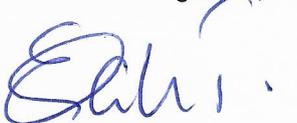
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Estelle GALLANT, Monsieur Loïc DEMEESTER, Directeur du Service Commun des Relations Européennes et Internationales, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés, hormis les ordres de mission les concernant.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Elle annule et remplace la délégation consentie à M. Loïc DEMEESTER, Mme Emmanuelle AURIOL et Mme Marion FORTIN en date du 5 novembre 2022.

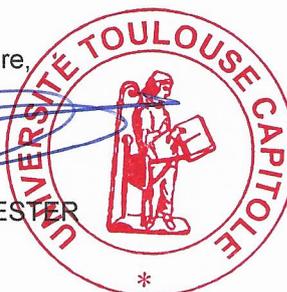
Fait à Toulouse, le 28 aout 2023

La délégaire,



Estelle GALLANT

Le délégaire,



Loïc DEMEESTER

Le Président,



Hugues KENFACK